



SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE DES PASSAGES AUX URGENCES POUR NOYADE PENDANT L'ÉTÉ 2020 EN FRANCE

Point au 15 juillet 2020

POINTS CLÉS

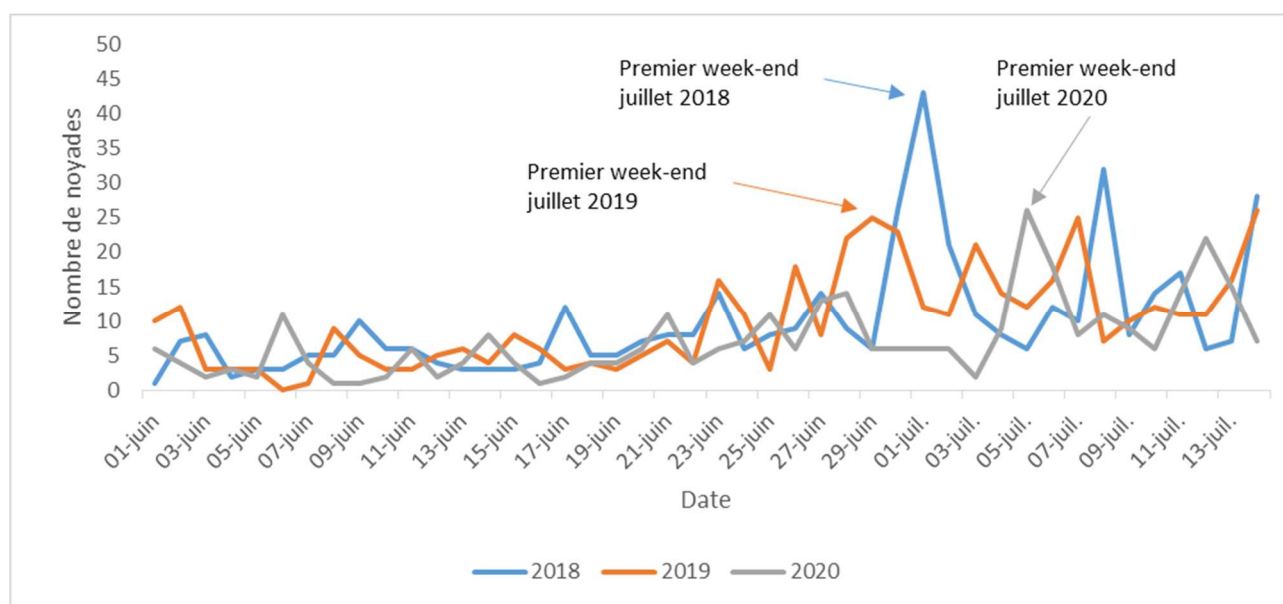
- Entre le 1^{er} juin et le 14 juillet 2020, 320 passages aux urgences pour cause de noyade en France ont été enregistrés dans le réseau de surveillance OSCOUR®. Ce nombre est en baisse de 26 % par rapport au nombre des passages en 2018 (433 passages aux urgences pour noyades) et en 2019 (437 passages aux urgences pour noyades) pour la même période. Les facteurs de cette baisse sont multiples.
 - Jusqu'au 22 juin, la fermeture des piscines publiques ou privées payantes (municipales, bases de loisirs, parcs d'attractions) et des piscines privées à usage collectif (hôtels, résidences de vacances, camping, clubs de vacances) et les conditions restrictives d'accès de certaines plages ont réduit les baignades et donc le risque de noyades ;
 - Pour la première quinzaine de juillet, la baisse de fréquentation touristique de certaines régions, notamment par les touristes étrangers, a aussi eu un impact sur les baignades ;
 - Les conditions climatiques (températures, ensoleillement, pluviométrie) ont été globalement moins favorables au mois de juin et début juillet 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2018 et 2019, malgré un épisode de fortes chaleurs fin juin 2020 ;
 - Les week-ends, périodes plus propices à la baignade ont été moins nombreux sur la période du 1^{er} juin au 14 juillet 2020 : 6 week-ends contre 6 et un samedi en 2018 et 7 en 2019.

Ces hypothèses seront à confirmer dans la suite de la surveillance.

- La variabilité quotidienne des passages aux urgences pour cause de noyade en France, avec des pics durant les week-ends, a été globalement similaire en juin 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2018 et 2019 (graphique 1). Les écarts sont plus marqués pour la première quinzaine de juillet entre 2020 par rapport à 2018 et 2019.
- Entre le 1^{er} juin et le 14 juillet 2020, 47 % des passages aux urgences pour noyades en France ont concerné les enfants de moins de 6 ans et 12 % les 65 ans et plus (tableau 1). Cette répartition par âge du recours aux urgences pour noyade reste globalement similaire à celle observée en 2018 et 2019 sur la même période.
- La baisse globale des passages aux urgences pour noyade entre le 1^{er} juin et le 14 juillet 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2018 et 2019 concerne toutes les régions sauf la Bourgogne-Franche-Comté, la Corse, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays-de-la-Loire, l'Outre-mer et dans une moindre mesure, Provence-Alpes-Côte-D'azur, où le nombre de passages aux urgences pour noyade reste stable (tableau 2). Néanmoins, les régions du littoral restent celles enregistrant le plus grand nombre de recours aux urgences pour noyade sur la période.

- **Avertissement :** Ces données ne sont pas comparables à celles des enquêtes NOYADES. Le système Oscour® de recueil de données des passages aux urgences permettant de réaliser ce bilan ne comptabilise pas à la différence des enquêtes NOYADES, les victimes des noyades les plus graves, celles dont l'état a nécessité un transfert en réanimation à l'arrivée à l'hôpital et celles décédées sur le lieu de noyade. Dans l'enquête NOYADES 2018, les noyades accidentelles les plus graves ont représenté environ la moitié des noyades accidentelles. En outre, les données du réseau Oscour® ne permettent pas de distinguer les victimes d'une noyade accidentelle d'une noyade intentionnelle (tentative de suicide ou agression).

Graphique 1 : Evolution quotidienne du nombre de passages aux urgences pour cause de noyade du 01/06/2020 au 14/07/2020 en France entière pour tous âges pour les années 2018, 2019 et 2020



Source : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences (OSCOUR®), Santé publique France

Tableau 1 / Nombre et répartition des passages aux urgences pour cause de noyade du 01/06 au 14/07 en France entière pour tous âges et par classes d'âge pour les années 2018, 2019 et 2020

	2018 N (%)	2019 N (%)	2020 N (%)
0-5 ans	191 (44)	213 (49)	151 (47)
6-12 ans	42 (10)	54 (12)	40 (13)
13-19 ans	34 (8)	41 (9)	29 (9)
20-24 ans	13 (3)	9 (2)	12 (4)
25-44 ans	43 (10)	27 (6)	23 (7)
45-64 ans	46 (10)	24 (6)	26 (8)
65 ans et plus	64 (15)	69 (16)	39 (12)
Total	433	437	320

Source : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences (OSCOUR®), Santé publique France

Tableau 2 / Nombre de passages aux urgences pour cause de noyade du 01/06 au 14/07 en France entière et par région métropolitaine et DROM pour tous âges pour les années 2018, 2019 et 2020

	2018	2019	2020
Auvergne-Rhône-Alpes	40	35	29
Bourgogne-Franche-Comté	13	10	10
Bretagne	24	22	11
Centre-Val-de-Loire	2	13	2
Corse	8	8	7
Grand-Est	15	24	10
Hauts-de-France	15	13	10
Île-de-France	29	25	6
Normandie	12	14	2
Nouvelle-Aquitaine	57	48	59
Occitanie	91	84	51
Pays-de-la-Loire	15	10	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104	116	99
Ensemble de l'outre-mer	8	15	12
Total	433	437	320

Source : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences (OSCOUR®), Santé publique France

Données

Les données proviennent du réseau de surveillance OSCOUR® (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) coordonné par Santé publique France. Au 1^{er} février 2020, un peu plus de 690 services d'accueil participent au réseau OSCOUR® parmi les 710 unités d'urgence (21 millions de passages annuels, soit près de 59 000 passages par jour en moyenne) couvrant ainsi 93 % des passages aux urgences en France. On compte au moins un service d'urgence contribuant au réseau OSCOUR® dans tous les départements (hormis la Martinique).

Conseils de prévention

A tous les âges, la baignade comporte des risques, adoptez les bons réflexes de prévention.

Apprentissage de la natation : Les noyades sont pour la plupart évitables. Selon le baromètre santé 2016 de Santé publique France, près d'un Français sur six (16 %) déclare ne pas savoir nager ; cette proportion augmente avec l'âge : 5 % parmi les 15-24 ans et plus de 35 % chez les 65-75 ans. Il est donc important d'apprendre à nager aux enfants le plus tôt possible ou tout du moins de les habituer au milieu aquatique, même si ces conditions à elles seules ne peuvent prémunir contre les noyades chez les enfants. Il n'est jamais trop tard pour apprendre à nager, même à l'âge adulte.

Surveillance des enfants : Chez les enfants, quel que soit le lieu de baignade, un enfant doit toujours être surveillé de manière permanente et rapproché par un seul adulte responsable, le mieux étant de se baigner avec l'enfant.

Adopter les bons comportements : Chez les adultes, il faut tenir compte de son état de santé, ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons), ne pas surestimer sa condition physique et son niveau de natation, éviter la consommation d'alcool, rentrer dans l'eau progressivement, surtout après une longue exposition au soleil.

Tenir compte de l'environnement et des consignes de sécurité : Il est également nécessaire de tenir compte de l'environnement de baignade, surtout en cours d'eau, plan d'eau et en mer, de s'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, de respecter les consignes de sécurité, interdictions de baignade et se baigner dans les zones surveillées signalées par les drapeaux de baignade, là où en cas de besoin, l'intervention des équipes de secours est la plus rapide.

Pour en savoir plus

Page sur les noyades sur le site de Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/>

Page sur les noyades sur le site du Ministère des solidarités et de la santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

Auteurs / Rédaction : Aymeric Ung, Nathalie Beltzer, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes (DMNTT)

En collaboration à Santé publique France avec la Direction appui, traitements et analyse de données (Data)

Contact presse : presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion

Santé publique France

12 rue du Val d'Osne

94415 Saint-Maurice Cedex

www.santepubliquefrance.fr

Date de publication : 21 juillet 2020